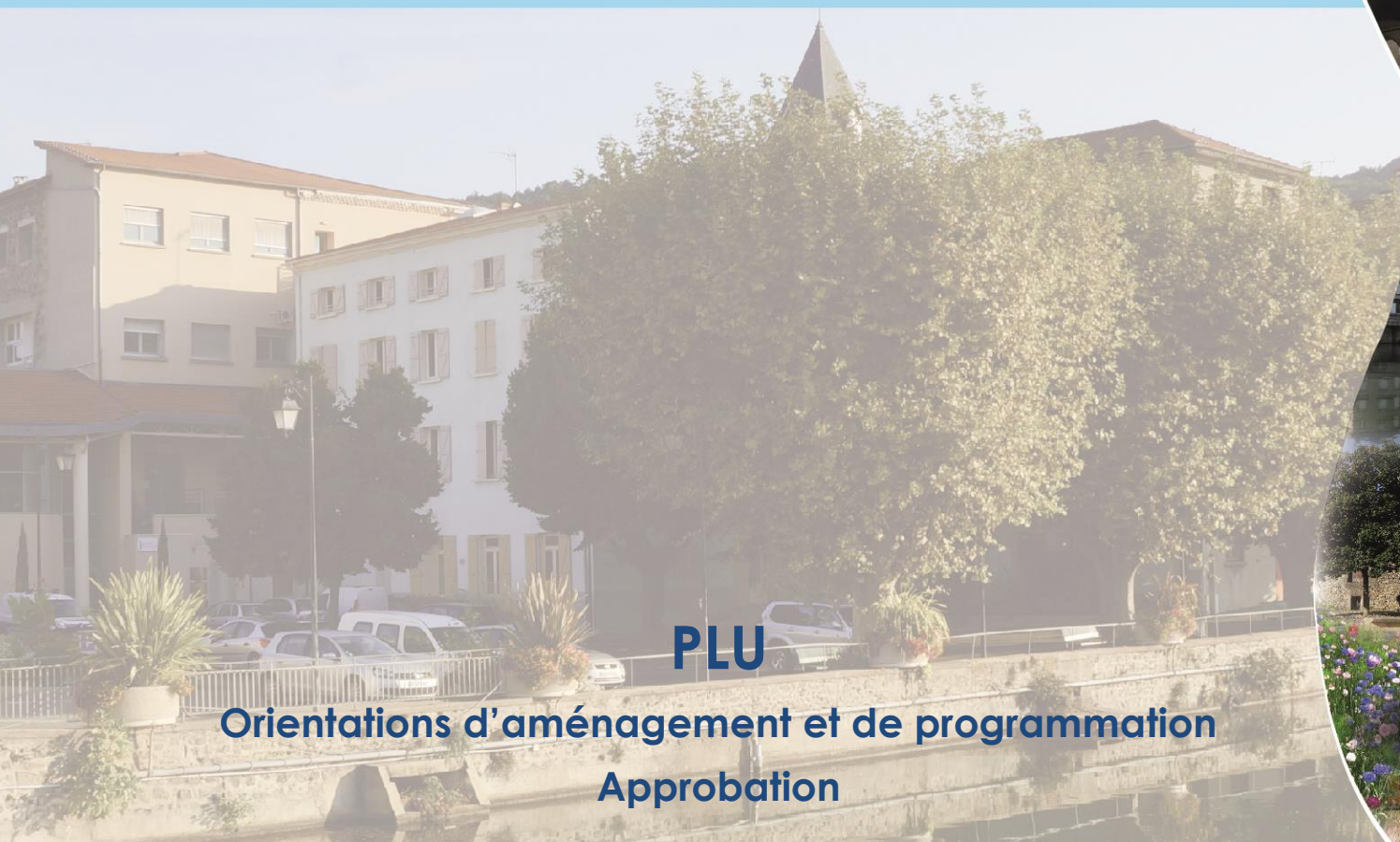


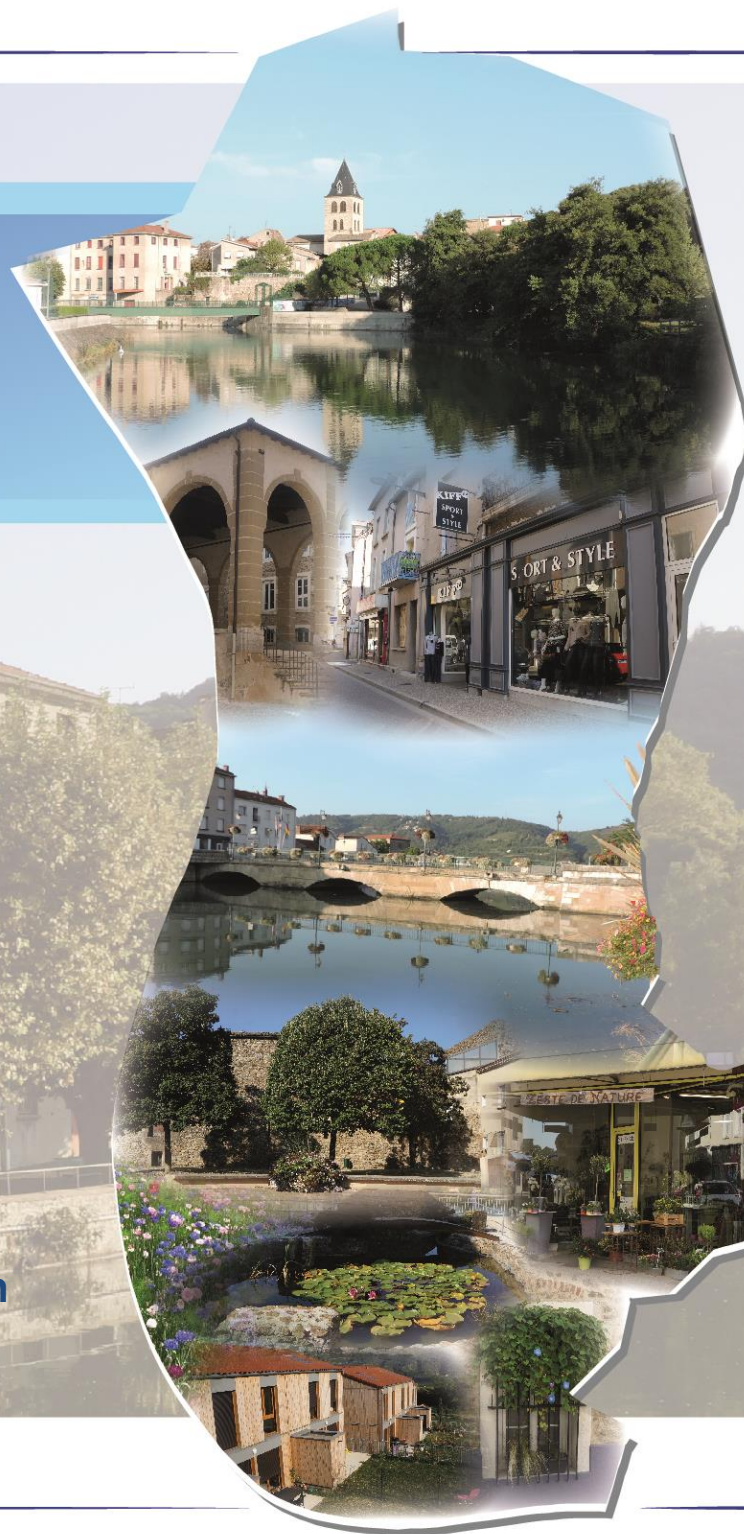
Plan Local d'Urbanisme de Saint-Vallier



PLU

Orientations d'aménagement et de programmation

Approbation



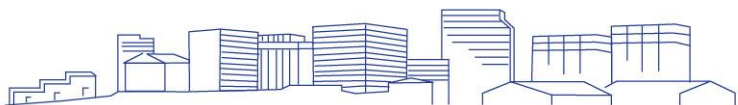
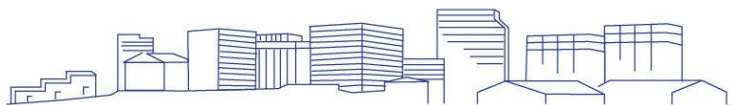


Table des matières

1	Secteur Sud	6
	Les enjeux.....	7
	Les implantations bâties et l'organisation du site	7
	Les formes urbaines.....	7
	La végétalisation	8
	Gestion des eaux pluviales	9
	Les clôtures.....	9
	Les capacités potentielles.....	9
2	Secteur de Châtain	16
	Enjeux.....	16
	La programmation immobilière et les principes d'aménagement.....	16
3	Palette végétale à privilégier.....	19
	Palette végétale favorable à la biodiversité	19
	Les haies : une variété contre la monotonie.....	21
	Les plantes peu consommatrices d'eau	22



Préambule

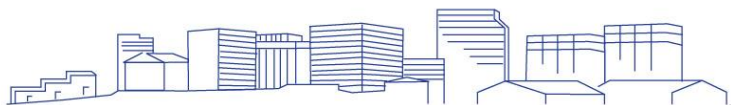
Les orientations d'aménagement et de programmation précisent les conditions d'aménagement des secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière. La commune précise ainsi les types de morphologie urbaine des développements à venir (implantation, hauteur du bâti, etc.), des prescriptions en matière de plantations et de traitement des espaces collectifs, des orientations en matière de réhabilitation du bâti et d'intégration paysagère.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, et en respecter les principes.

Ces orientations permettent d'organiser les développements à venir sans pour autant figer les aménagements.

Avertissement : les représentations graphiques des schémas d'aménagement sont à considérer comme des symboles graphiques signifiant des typologies d'habitat, des principes de voiries et de cheminements piétonniers, jardins, espaces collectifs.... Ces représentations laissent libres les compositions architecturales.

Tous les schémas constituent des principes à mettre en œuvre dans un rapport de compatibilité.



La définition de l'habitat intermédiaire.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) prévoient la construction d'habitat intermédiaire.

Il convient de définir cette typologie d'habitat, dans le PLU.

L'**habitat intermédiaire** ou semi-collectif est une forme urbaine intermédiaire entre la maison individuelle et l'immeuble collectif (appartements). Il se caractérise principalement par un groupement de logements superposés et/ou agrégés.

3 critères cumulatifs doivent être respectés :

- Chaque logement a un accès individuel
- La hauteur de la construction ne peut pas dépasser R+2
- Chaque logement doit bénéficier d'un espace extérieur privatif (jardin, terrasses) dans le prolongement direct du logement. Cet espace doit représenter une surface au moins égale au quart de la surface du logement.

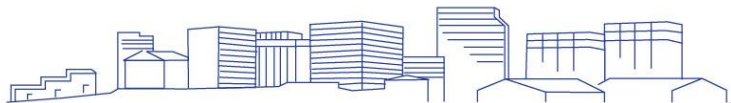
De plus l'agencement des logements entre eux devra préserver les espaces d'intimité, limiter ou traiter les vis-à-vis.

Les formes urbaines prévues par les OAP

Les orientations d'aménagement et de programmation suivantes sont basées sur des formes d'habitat correspondant plusieurs typologies attendues :

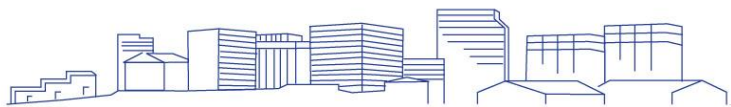
- **Habitat collectif** : lorsqu'il est préconisé, il doit rester à l'échelle du site et prendre en compte le voisinage bâti en instaurant des espaces plantés de transition. Si une grande longueur devait être mise en œuvre (au-delà de 15 m, plusieurs volumétries devront être réalisées).
- **Habitat intermédiaire** : outre la définition donnée ci-contre, un travail sur les volumes devra être effectué de façon à assurer une transition avec les espaces bâtis avoisinants.
- **Maisons de ville** : il s'agit de réinterpréter l'habitat traditionnel du centre dans une forme contemporaine par un bâti continu ou semi continu, implanté de façon très proche de la voie ou à l'alignement, laissant les jardins en arrière de la construction protégés ainsi des vues depuis la voie. Ces constructions devront sur rue maintenir une volumétrie équivalente aux maisons traditionnelles (à R+1+C ou R+2). Les volumes ne dépassant pas le RDC seront réservés aux espaces arrière par rapport à la voie. Ainsi les maisons accolées par leurs garages en RDC sur rue ne sont pas considérées comme faisant partie de cette forme urbaine, elles font partie de la dernière catégorie « habitat individuel. »
- **L'habitat individuel** : il pourra être accolé ou non.

Plusieurs illustrations photos d'opérations réalisées sur d'autres territoires sont proposées afin d'éclairer l'opérateur sur l'objectif recherché.



Le PLU met en place plusieurs types d'orientations d'aménagement et de programmation sur les secteurs suivants :

- Le secteur Sud de St Vallier
- Le site de Châtain



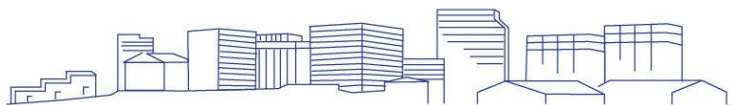
1 Secteur Sud

Situé dans l'espace urbain il comporte des espaces libres de construction de taille significative, des anciens bâtiments d'activités, des jardins, des constructions des années 60/70 de faible qualité architecturale et énergétique. Ce secteur marqué par une juxtaposition de tîsus urbains peut potentiellement se renouveler.



L'objectif de l'OAP est d'organiser ce renouvellement et la densification urbaine si elles sont mises en œuvre. On rappelle que la collectivité ne maîtrise pas le foncier.





Les enjeux

- Décloisonner les différents quartiers
- Anticiper le renouvellement urbain des sites économiques et favoriser la requalification ou le renouvellement du bâti ancien
- Réduire les impacts des nuisances de la voie ferrée sur les espaces de vie
- Traiter la qualité de l'entrée sud du centre
- Traiter les transitions urbaines et les coutures avec les quartiers avoisinants
- Un potentiel de densification encore bien présent pouvant être optimisé
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle en diversifiant les typologies de logements
- Préserver les structures paysagères qualitatives et développer un paysage au caractère urbain (fronts bâtis etc.)

Les principes d'aménagement indiqués sur le schéma suivant doivent être mis en œuvre dans un principe de compatibilité.

Attention : le schéma intègre des tènements bâtis. Les principes développés ne s'imposent qu'en cas de renouvellement urbain (démolition/reconstruction), ou encore de construction nouvelle sur le foncier nu. L'OAP ne s'applique pas aux aménagements, réhabilitations, extensions et locaux accessoires, piscines des constructions existantes.

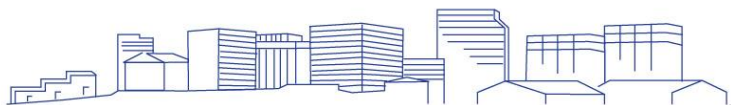
Les principaux principes à mettre en œuvre sont les suivants :

Les implantations bâties et l'organisation du site

- Développer dans un traitement végétalisé un mode doux structurant le long de la voie ferrée reliant l'axe chemin vieux/ch de l'Ollanet : donner un usage aux abords de la voie ferrée permettant de reculer les constructions de la source de nuisance,
- Des maillages viaires nouveaux à usage résidentiel pour desservir les épaisseurs bâties de façon collective (permet aussi la desserte de chaque opération à partir de voies structurantes) entre la rue Buissonnet et la rue des Malles.
- Des maillages en modes doux sur les espaces les plus « étanches » non desservis par des voies : en particulier entre la rue Buissonnet et la rue des Malles.

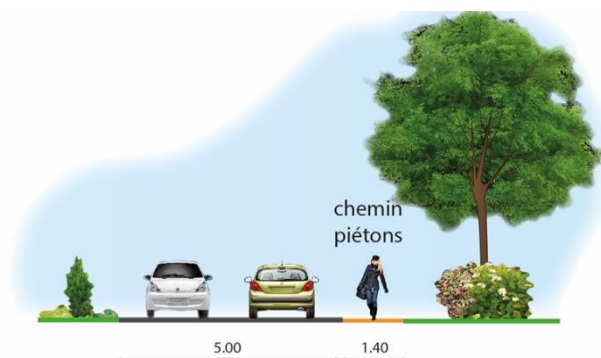
Les formes urbaines

- Une gradation des formes bâties entre le centre et les espaces pavillonnaires par des formes urbaines alliant du collectif (à R+2 maximum), de l'habitat intermédiaire (R+2 maximum avec dans ce cas le dernier niveau en attique) et des maisons de ville groupées en front de voies (dégageant les jardins sur l'arrière en cœur d'îlot), et habitat individuel. Cette diversité doit permettre la diversification de l'offre résidentiel et la transition des formes bâties
- Un habitat qualitatif par : une exposition majoritaire au sud des logements, une orientation des espaces de vie (terrasses, jardins) sur les cœur d'îlot, des espaces verts de quartier ou au Sud.



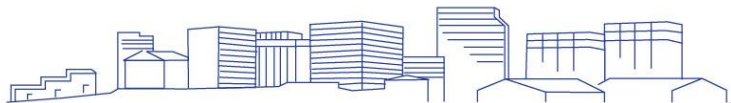
La végétalisation

- Les espaces communs comme les accès des constructions, les aires collectives d'agrément, devront être accompagnés de plantations : espaces végétalisés de pleine terre de type couvre-sols, bosquets d'arbustes. Cette végétalisation doit s'inscrire dans un aménagement paysagé.
- Une végétalisation accrue des aménagements : les espaces de pleine terre végétalisée sont imposés (avec un minimum de 25% de la surface globale de l'opération), les toitures terrasses non accessibles seront végétalisées.
- Les espaces de stationnement en extérieur seront végétalisés : plantations au sol, espaces inter-stationnements plantés d'arbres et d'arbustes, pergolas végétalisées,
- Les arbres remarquables identifiés sur le plan réglementaire au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme seront préservés
- Le chenal en parti Sud de la zone urbanisée sera valorisé dans un espace végétalisé collectif avec un usage récréatif : jardins, aires de jeux, promenades.
- Les espèces végétales seront préférentiellement retenues parmi celles proposées dans la palette végétale annexée aux OAP.
- Les voiries prévoiront sur au moins un côté de la voie un parcours dédiés aux circulations piétonnes.



Illustrations de stationnements végétalisés





Gestion des eaux pluviales

Toute nouvelle construction contribue à imperméabiliser les sols et à amplifier les phénomènes de ruissellement torrentiel. Une gestion au plus près du cycle de l'eau permet de compenser ces effets. Il s'agit principalement :

- De retarder les écoulements par la limitation des débits ruisselés ;
- De favoriser au maximum l'infiltration par la limitation des volumes ruisselés.

Des aménagements seront réalisés prioritairement à l'échelle de l'opération par l'aménagement de bassins d'infiltration ou de rétention, de noues, et en complément à l'échelle de la parcelle. Les toitures végétalisées font aussi partie des moyens à utiliser pour réguler les débits d'eaux pluviales.

En cas de débordements des ouvrages suite à un évènement pluvieux important, ce débordement sera conçu et organisé pour le cheminement et le stockage provisoire de l'eau sur des espaces communs (espaces verts, voies de circulation, zones de stationnement, aires de jeux).

Les clôtures

Les clôtures seront végétalisées, les murs pleins autorisés de façon limitée et ponctuelle aux abords des accès ou en continuité d'annexes ou de piscines.

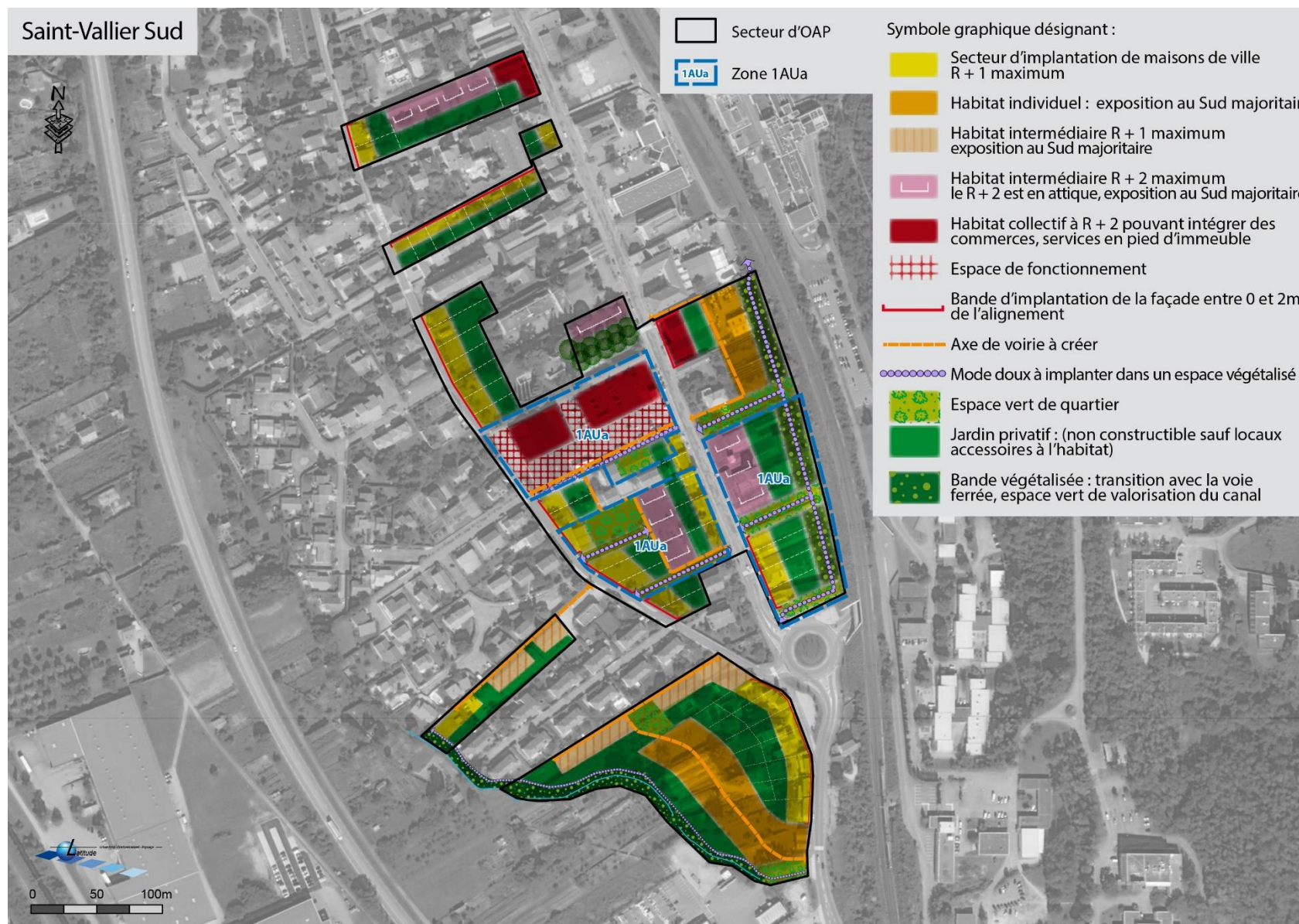
Les capacités potentielles

Le site ne pouvant faire l'objet d'une opération globale, il apparaît théorique de déterminer un programme. Aussi le tableau suivant indique plutôt une capacité globale qui pourra être mise en œuvre au fur et à mesure du renouvellement de différents ilots.

- Habitat collectif environ : 40 à 50 logements
- Habitat intermédiaire : environ 40 logements
- Maisons de ville : environ 45 logements
- Maisons individuelles : environ 20 à 25 logements



Schéma des principes d'aménagement (principe de compatibilité)

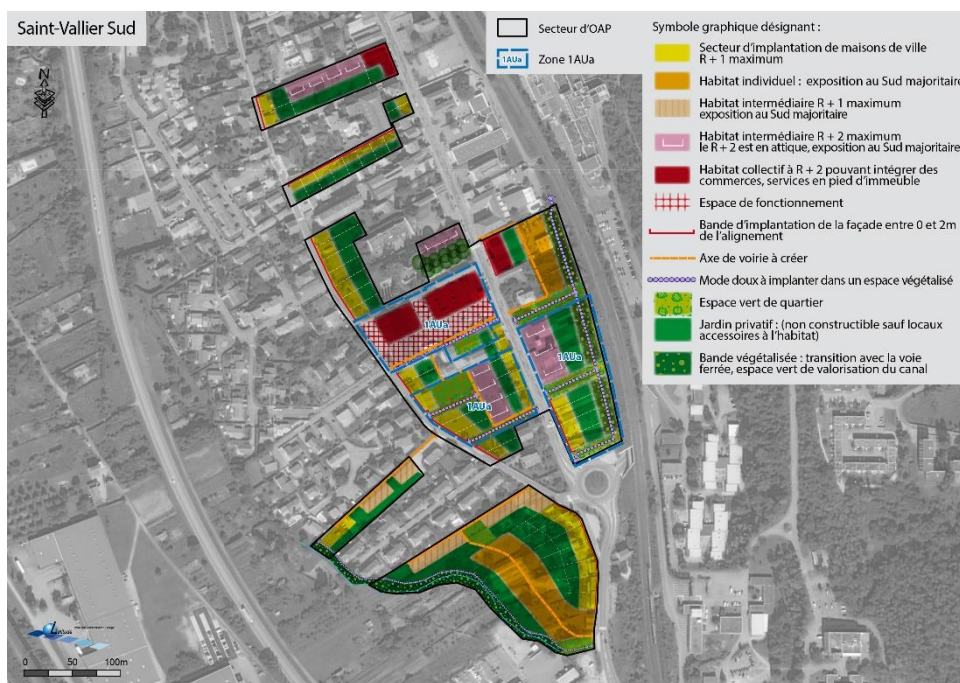


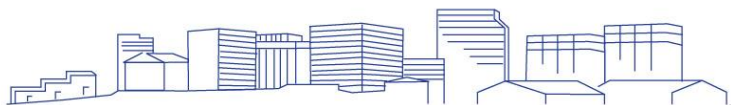


Rappels :

Le secteur d'OAP concerne des zones U et des zones AU selon les plans ci-après. Dans les zones U les principes d'aménagement s'appliquent au fur et à mesure des opérations de renouvellement urbain ou de construction neuve. Dans les zones AU, les principes d'aménagement s'appliquent dans le cadre d'une opération globale d'aménagement portant sur l'ensemble de la zone AU considérée.

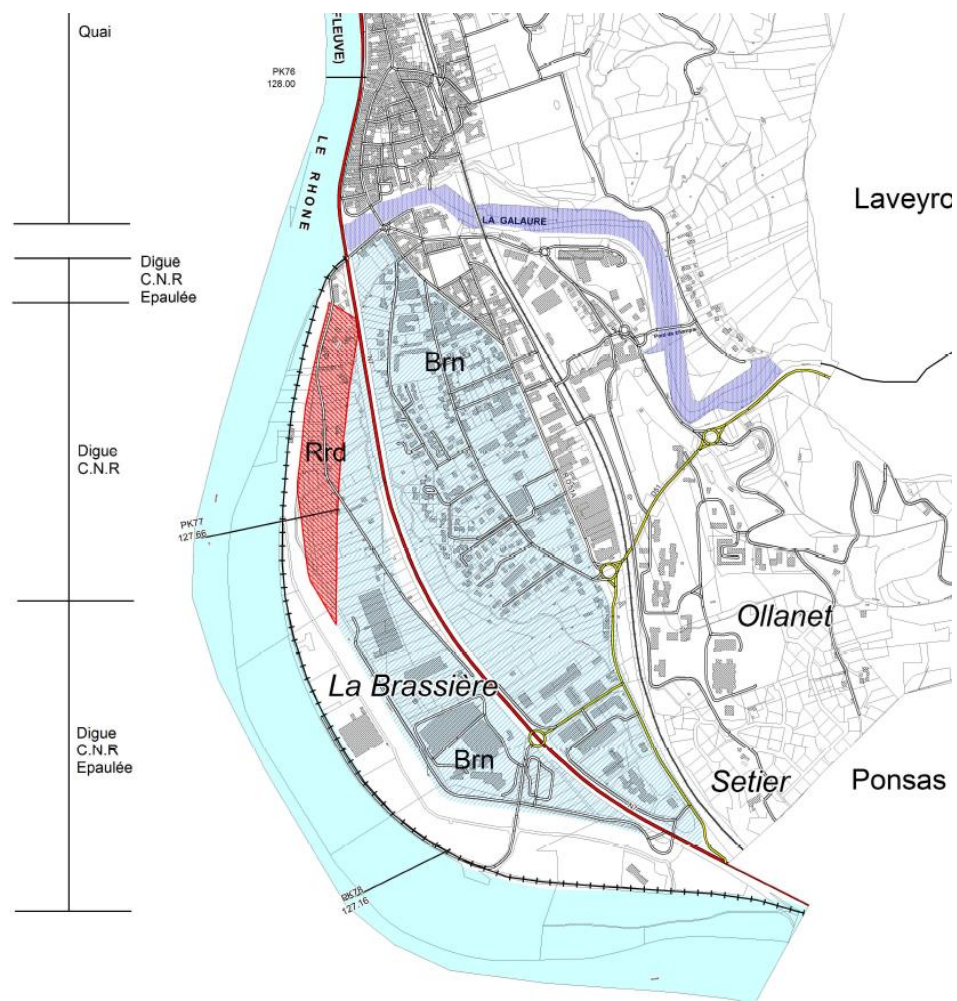
De plus dans les zones U, l'orientation d'aménagement et de programmation ne s'impose qu'en cas de renouvellement urbain. Elle ne fait pas opposition aux extensions des constructions existantes, aux annexes aux habitations et aux piscines qui peuvent se réaliser sans tenir compte des principes de l'OAP.

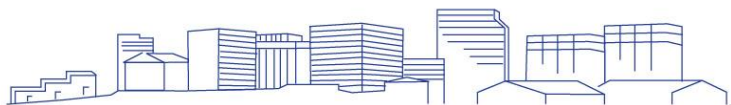




Rappels

Les sites de St Vallier Sud identifiés dans les OAP, sont concernés par le PPRI annexé au PLU. Se référer au règlement spécifique au PPRI, dont le zonage est repris sur l'extrait du PPRI ci-dessous.





Quelques illustrations de référence sur les typologies de constructions à rechercher :



Socle dégageant une large superficie commerciale

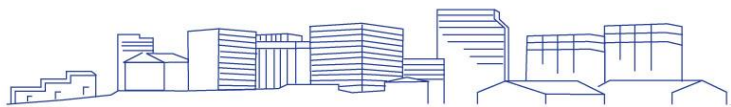


Terrasses étagées



Collectifs en peigne (dégagement pour des terrasses et traitement des vis-à-vis)





Quelques illustrations de référence sur les typologies de constructions à rechercher :



Maisons de ville - Les hauts de Feuilley St Priest



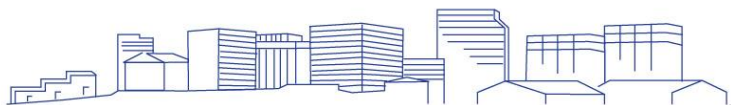
Maisons de ville -Le vallon des vignes Le Beausset



Maisons de ville -Tourcoing



Habitat intermédiaire - Ecoquartier de Vidailhan (Toulouse) et logements pour seniors à Plesnois



Quelques illustrations de référence sur les typologies de constructions et d'aménagements à rechercher :



Rennes Beauregard

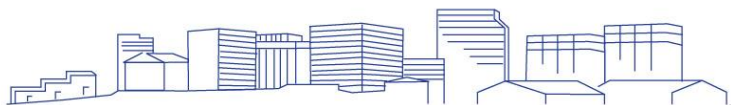


Ecoquartier l'Eau vive (Lieusaint- Seine et Marne)



Ecoquartier de Vidailhan (Toulouse)





2 Secteur de Châtain

Situé en entrée Nord de St Vallier, entre le pôle de loisirs en bord du Rhône et la RN7, le site était occupé par une activité économique. Dans le cadre d'un portage EPORA il a été déconstruit et dépollué.

Il a fait l'objet d'une étude urbaine qui a défini les axes de développement de ce secteur.



Enjeux

Le secteur Nord, un fort potentiel de renouvellement urbain pour la commune :

- Une cohérence à trouver, une urbanité à mettre en place et une image à valoriser sur l'entrée Nord de Saint-Vallier ;
- Des fractures à atténuer et des transversalités à améliorer ;
- Une mixité à créer par la mise en connexion des fonctions complémentaires et à l'ouverture de certaines poches et enclaves
- Nécessité d'éviter une concurrence commerciale avec le centre-ville ;
- Prévoir une mixité dans l'offre de logements proposée afin d'attirer les familles ;
- Prendre en compte les besoins du territoire sur le plan de l'offre touristique, en particulier concernant le passage de la ViaRhôna et les demandes induites par l'itinérance à vélo.

La programmation immobilière et les principes d'aménagement

Ces éléments sont définis pages suivantes (BE ARTER).



Éléments clés pour l'OAP «Chatain»

L'OAP «Chatain» devra être réalisée à travers une opération d'ensemble.

• Programmation urbaine, mixité fonctionnelle et sociale

Secteur A - zone d'habitat :

Le secteur doit proposer une diversité des typologies d'habitat. Il pourra être composé comme suit : de l'habitat collectif sur la partie Nord-Est du secteur et de l'habitat individuel à intermédiaire sur la partie Sud et Ouest.

Il est préconisé un nombre de logement compris entre 90 et 110, répondant à une densité moyenne de 45 logements/ha environ sur le périmètre global de l'OAP.

Secteur B - zone d'activités de service :

Le secteur doit permettre l'installation d'hébergements hôtelier et de bureaux.

• Insertion architecturale, urbaine et paysagère

Secteur A :

Une hauteur de 12 mètres maximum est attendue sur ce secteur. Cette hauteur sera calculée à partir de la ligne de référence, reliant le point haut (RN7) et le point bas (rue du belvédère) sur l'axe Est < > Ouest. (cf.principe de profil). Une attention particulière est à porter quant à la hauteur des constructions en bordure de la rue Belvédère, cette hauteur pourra s'élever alors à 9 mètres maximum. La qualité architecturale des constructions veillera aussi respecter et s'intégrer à la topographie du secteur.

Une orientation Sud est à favoriser dans l'implantation des constructions à vocation d'habitat. De plus, une mixité des typologies de logements est à respecter, en privilégiant des grands logements (T3 à T5).

Secteur B :

Les activités de service (hôtel, bureaux) seront implantées de manière à créer un front urbain le long de la RN7. La hauteur des constructions s'élève à 12 mètres (au faîtage ou attique), soit à R+3, par rapport au niveau de la RN7. (cf.principe de profil)

De manière générale, une attention particulière est à porter quant aux transitions entre les différentes formes urbaines.

Deux espaces paysagers, sous forme de trames paysagères structurantes reliant la RN7 à la rue du Belvédère sont à privilégier, notamment au Nord et au centre du périmètre de l'OAP. Des percées paysagères depuis la rue du Belvédère sont aussi attendus, traversant notamment le secteur A.

Une place d'animation et un espace collectif (pour l'accueil de jardins partagés ou autre) sont préconisés afin d'améliorer et valoriser le cadre de vie du quartier.

• Déplacements et stationnement

- Deux accès au secteur : via la RN7 et via la rue du Belvédère.
- Une connexion viaire principale Est < > Ouest, à double sens, entre la RN7 et la rue du Belvédère.
- Une desserte interne, sous forme de boucle, avec une liaison à double sens pour la desserte de activités de services et des liaisons à sens unique pour la desserte des logements. (cf. schéma d'aménagement)
- La création d'un maillage du réseau modes doux avec la préconisation de deux transversalités principales RN7 <> rue du Belvédère, accompagnées d'un traitement paysager qualitatif, et d'un réseau de cheminements de desserte interne.

Le stationnement doit être intégré dans l'emprise foncière. Pour les logements, il doit être prévu 1,5 places /logement et 0.2 places/logement pour les visiteurs.

Pour les activités de service, la capacité de stationnement doit répondre aux besoins générés de ces activités.

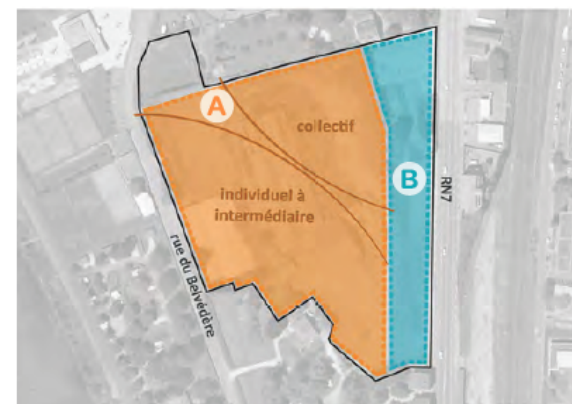
• La qualité environnementale et prévention des risques

Les nouvelles plantations devront être composées d'espèces mixtes et locales.

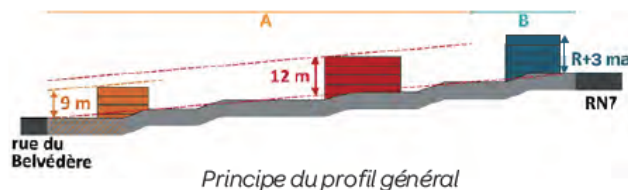
La récupération des eaux pluviales doit être traitée à l'échelle du secteur, de manière cohérente, en privilégiant une gestion de surface.

Secteur A :

Le Coefficient de biotope minimum à respecter sur le périmètre du secteur est de 35%.



Division en secteurs A et B de l'OAP - 2 zones distinctes au règlement graphique



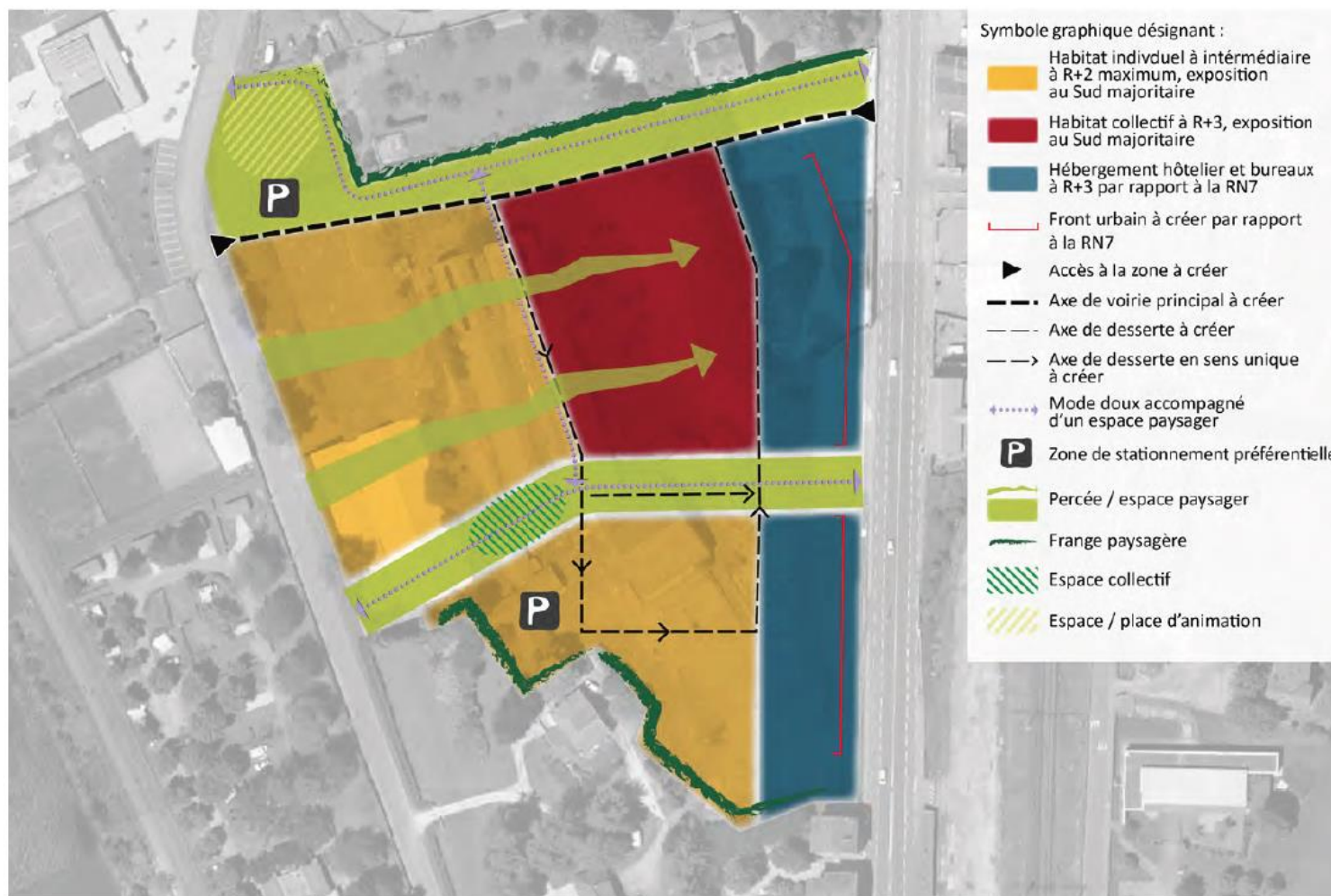
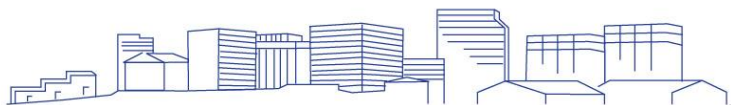


Schéma d'aménagement de l'OAP



3 Palette végétale à privilégier

Palette végétale favorable à la biodiversité

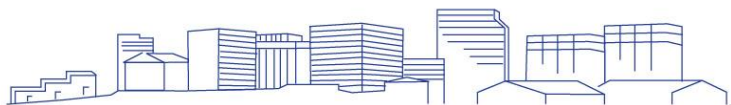
Privilégier des prairies fleuries et les arbres et arbustes indigènes.

- La palette végétale des arbres et arbustes

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Essences de haut jet	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>
Pommier	<i>Malus sylvestris</i>
Poirier	<i>Pyrus pyraister</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Essences arbustives	
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus catharticus</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Orme	<i>Ulmus minor</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
Viorne	<i>Viburnum opulus</i>

- La palette végétale des prairies fleuries

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>
Triseté doré	<i>Trisetum flavescens</i>
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>
Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>
Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>
Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carotta</i>
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i>
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
Fleur de coucou	<i>Primula officinalis</i>
Panicaut des champs	<i>Eryngium campestre</i>
Vesce de Cracovie	<i>Vicia cracca</i>
Gaillet mou	<i>Gallium mollugo</i>
Knautie des prés	<i>Knautia arvensis</i>
Amourette	<i>Briza media</i>
Brunelle	<i>Prunella vulgaris</i>



Achillée millefeuilles (*Achillea millefolium*)



Knautie des prés (*Knautia arvensis*)



Vesce de Cracovie (*Vicia cracca*)



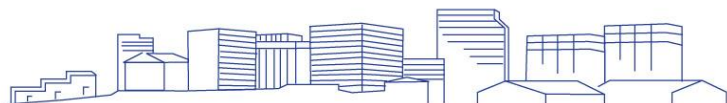
Bleuet (*Centaurea*)



Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*)



Renoncule acre (*Ranunculus acris*)



Les haies : une variété contre la monotonie

Les haies de jardin en ville ou en périphérie sont très souvent plantées d'une seule essence (thuyas, lauriers palmes, cyprès ...). Elles s'étendent le long des routes et des lotissements quelle que soit la région, créant un paysage monotone sans caractère local. Outre leurs problèmes d'entretien, ces haies ne sont pas conseillées car elles sont sans intérêt pour les écosystèmes, sont sujettes aux attaques de parasites (et nécessitent des traitements fréquents).

Haie d'agrément fleurie	Haie défensive basse de roses	Haie défensive semi-persistante	Haie brise-vue semi-persistante	Haie brise-vue persistante étroite	Haie brise-vue tressée	Haie fruitière	Haie brise-vent
Agrément l'ambiance du jardin et vient en complément des massifs de vivaces. Donne de la souplesse : hauteur et largeur variable Couleurs et parfums toute l'année	Majorité de rosiers sauvages (rosiers rugueux) associés à des rosiers indigènes, exotiques et hybrides (résistants aux maladies) Couleurs et parfums	Peut protéger la propriété en toute saisons. Couleurs de feuillages, fleurs, fruits. Nécessite de l'entretien pour éviter le danger depuis l'espace public ou les voisins	Utilise des végétaux persistants et marcescents (les feuilles sèches restent l'hiver) Ecran visuel avec qualités esthétiques et écologiques	Convient aux petits jardins. Mélange de végétaux persistants Mono spécifique possible sur de petits linéaires	Plantes grimpantes sur une structure verticale (grillage, treillis bois) Plessage : technique de végétaux pliés et tressés sans support	Productive Arbres fruitiers intégrés à une haie libre Arbres fruitiers taillés en cordons Haie buissonnante à petits fruits	Filtre le vent et le ralentit sans turbulences sur 3 fois la hauteur de la haie Pour grand terrain : plantation sur 2 ou 3 rangs



Les plantes peu consommatrices d'eau

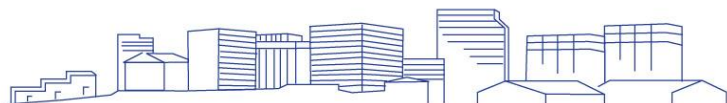
Une bonne gestion de l'eau commence par le choix de plantes peu consommatrices d'eau et adaptées au climat. Les tableaux ci-après proposent des listes de plantes (non exhaustives) selon les usages.

Les arbres

Outre leur intérêt esthétique, les arbres apportent un confort climatique l'été. La liste suivante (non exhaustive) présente des arbres pouvant être utilisés en différentes situation (alignement, le long de promenades, dans des parkings et dans les jardins des particuliers ...) et avec des intérêts variés. Ils sont tous adaptés à la région et relativement résistants à la sécheresse.

Couleurs	
	orangé
	jaune
	Brun
	Rouge
	Rose
	Blanc
	Verdâtre
Feuillage	
C	Caducue
P	Persistant
M	Marcescent

Nom Français	Nom latin	Alignement	Petit arbre cèpée	environnemental	acide	Neutre calcaire	Sec	Humide	Soleil	mi-ombre	Ombre	Feuillage	Automne	Ecorce	Couleur	Epoque	Meillière	Baies
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>			X		X			X	X		C				04-05		X
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>		X	X					X	X		C				04-05		
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i>		X			X	X		X			C		X		04	X	
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>							X	X	X		C				03-04		
Bouleau verruqueux	<i>Betula verrucosa</i>		X	X		X			X	X		C				04	X	
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>		X	X		X	X	X	X			C		X		05		X
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	X	X		X	X			X	X	X	CM				04-05		X
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>				X				X	X		C				05-06		X
Chêne blanc	<i>Quercus pubescens</i>			X		X			X	X	X	CM				04-05		
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>		X	X		X			X			C				04-05		X
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>	X	X			X			X	X		C				04-05		
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	X			X	X			X	X		C				04-05		
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>	X		X	X	X		X	X	X		C				04		
Ginkgo	<i>Ginkgo biloba</i>	X	X		X	X	X		X	X		C				05-06		
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	X		X	X	X			X	X	X	C		X		04-05		
Magnolia tulipe	<i>Magnolia soulangeana</i>		X			X			X			C				04-05		
Merisier	<i>Prunus avium</i>		X	X		X			X			C		X		04-05		X
Mûrier blanc	<i>Morus alba</i>		X	X		X			X			C				04-05		X
Poirier à feuilles de saule	<i>Pyrus salicifolia</i>		X	X		X			X			C				05-06		X
Poirier pyramidal	<i>Pyrus calleryana</i>	X	X			X			X			C				05-06		X
Savonnier	<i>Koeleruteria</i>				X	X			X			C		X		06-07		
Sorbier des oiseaux	<i>Sorbus aucuparia</i>		X	X		X			X	X		C				05-06		X
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	X				X			X	X		C				07	X	



Les arbustes

Nom Français	Nom latin	Caducue	Persistant	environne mental	Sec	Humide	Soleil	mi-ombre	Ombre	Ecorce	Couleur	Parfum	Epoque	Mellifère	Baies
Abelia	Abelia grandiflora		X		X	X							09-11		X
Arbre à perruque	Cotinus coggygria	X			X								05		
Aubépine	Crataegus monogyna			X	X	X						X	05	X	X
Camérisier à balais	Lonicera xylosteum	X		X	X								05		
Cornouiller mâle	Cornus mas	X		X	X	X	X	X		X			03-04	X	
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	X		X	X	X	X	X					05-06	X	
Eglantier	Rosa canina	X		X	X	X						X	05-06		X
Eleagnus	Eleagnus ebbingei		X		X	X	X	X				X	11-04		
Fragon petit houx	Ruscus aculeatus		X	X	X		X	X	X						X
Fusain d'Europe	Ligustrum vulgare	X		X	X								05	X	X
Genet à balais	Genista scoparius		X	X	X							X	04-05		
Groseille rouge	Ribes rubrum	X		X		X							05		X
Laurier tin	Viburnum tinus		X		X		X	X	X				11-04	X	X
Laurier sauce	Laurus nobilis		X		X	X							05	X	X
Lilas	Philadelphus	X			X	X						X	05		
Millepertuis arbustif	Hypericum « Hidcote »	X			X								06-07	X	
Néflier	Mespilus germanica	X		X	X										X
Nerprun purgatif	Rhamnus catharticus	X		X	X	X									
Noisetier	Corylus avellana	X		X		X		X	X					X	X
Oranger du Mexique	Cholysa ternata		X		X		X	X				X	Var		
Photinia	Photinia		X		X	X							05		
Poirier des moines	Vitex agnus castus		X		X								05-06		X
Prunellier	Prunus spinosa	X		X	X	X	X						04-05	X	X
Sureau noir	Sambucus nigra	X		X		X						X	05	X	X
Troène	Ligustrum vulgare	X	X	X	X	X			X			X	05	X	X
Viorne lantane	Viburnum lantana	X		X	X								05		
Viorne obier	Viburnum opulus	X		X			X	X					05-06		

Couleurs	
	Orange
	Jaune
	Rouge
	Rose
	Blanc
	Verdâtre
	Mauve
	Bleu



Les grimpantes

Les plantes grimpantes peuvent garnir une pergola, un poteau, un arbre ou un mur grâce à un support ou en s'accrochant toutes seules. Elles créent de l'ombrage et peuvent aider à la régulation thermique d'une façade

Nom français	Nom latin	Feuilles	Couleur - Période	Parfum
Bignone Trompette de Jéricho	<u>Campsis radicans</u>	Caduques	Orange - 06/09	x
Clématite des montagnes	<u>Clematis montana</u>	Caduques	Blanc/rose - 05	-
Hortensia grimpant	<u>Hydrangea petiolaris</u>	Caduques	Blanc – 05/06	-
Chèvrefeuille du Japon	<u>Lonicera japonica</u>	Persistantes	Jaune/blanc – 05/07	x
Vigne vierge	<u>Parthenocissus</u>	Caduques	-	-
Fleur de la passion	<u>Passiflora caerulea</u>	Persistantes	Blanc/violet – 06/09	-
Rosier de Banks	<u>Rosa banksiae</u>	Caduques	Rose/blanc – 04/05	x
Jasmin de Chine	<u>Traclospermum jasminoïdes</u>	Persistantes	Blanc – 06/07	x
Glycine	<u>Wisteria sinensis</u>	Caduques	Violet – 05	x



Chèvrefeuille



Rosier Banks



Jasmin



Glycine



Bignone



Les rosiers de haie

Le mélange de rosiers « naturels » leur permet de prospérer, de s'entraider et de limiter les traitements. Les formes diverses permettent d'avoir de grands rosiers érigés en arrière- plan, et de plus petits rosiers en avant. Il existe aussi des rosiers sarmenteux (avec des branches solides) qui peuvent être tressés.

Nom latin	Nom Français	Type	Couleur - Période	Parfum
<i>Rosa moyesii</i>	Rosier géranium ou Cerise bouquet	Grand	Rouge-05	X
<i>Rosa rubiginosa</i>	Rosier à odeur de pomme	Grand	Blanc/rose - 05	X
<i>Rosa rubrifolia</i>	Rosier Eglantine	Grand	rose – 05/06	X
<i>Rosa virginiana</i>	Rosier de Virginie	Moyen	rose – 05/07	x
<i>Rosa spinosissima</i>	Rosier pimprenelle	Moyen	Blanc – 04 - 06	X
<i>Rosa rugosa</i>	Rosier rugueux	Moyen	Rose/blanc – 06/09	X
<i>Rosa « The Fairy »</i>	Rosier the Fairy	Moyen	Rose/blanc – 04/05	X
<i>Rosa multiflora</i>	Rosier églantine	Sarmenteux	Blanc – 06/07	X
<i>Rosa « Ghislaine de Féligonde »</i>	Rosier « Ghislaine de Féligonde »	Sarmenteux	Beige rosé – 05	X



Rosier rugueux



Rosier The Fairy



Rosier Pimprenelle



Rosier Géranium



Rosier Eglantine



Les couvre-sol

Les couvre sol sont des plantes qui forment un tapis végétal, et contiennent la croissance des mauvaises herbes, réduisant l'entretien. Ils supportent plus ou moins le piétinement, mais restent une alternative au gazon, surtout pour les petits espaces.

Nom français	Nom latin	Feuilles	Couleur-Période	Hauteur m
Plumbago rampant	<u>Cerastostigma plumbagoides</u>	Caduques	Bleu - 08/10	0.30
<u>Delosperma</u>	<u>Delosperma cooperi</u>	Persistantes	Rose - 05/10	0.10
Genet de Lydia	Genista	Caduques	Jaune - 05/06	0.3 / 0.7
<u>Geranium vivace</u>	<u>Geranium sanguineum</u>	Caduques	Rose – 05/06	0.20
Lierre	Hedera <u>helix hibernica</u>	Persistantes	-	0.10
Bambou nain	<u>Pleioblastus distichus</u>	Persistantes	-	0.50
Romarin rampant	Rosmarinus officinalis repens	Persistantes	Violet - 05/07	1.50
Stipa	<u>Stipa tenuissima</u>	Persistantes	-	0.50
Petite pervenche	Vinca minor	Persistantes	Violet – 05/10	0.40



Delosperma



Plumbago



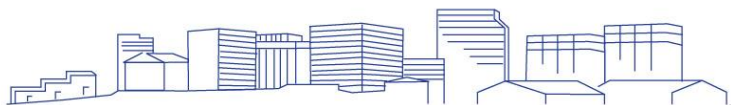
Romarin rampant



Genet de Lydia



Lierre



Les jardins de feuilles

Les feuillages persistants, souvent argentés ont une grande variété de formes et de feuilles. Ils restent intéressants en toute saison

Nom français	Nom latin	Hauteur m	Largeur m
Chrysanthème du pacifique	<u>Aiania pacifica</u>	0.40	0.40
Dictame bâtard	<u>Ballota pseudodictamnus</u>	0.60	0.60
Centaurée	<u>Centaurea pulcherrima</u>	0.80	0.80
Euphorbes	<u>Euphorbia</u>	0.50	0.50
Fétuque bleue	<u>Festuca glauca</u>	0.20	0.20
Miscanthus de chine	<u>Miscanthus sinensis</u>	1.50	0.80
Santoline petit cyprès	<u>Santolina chamaecyparissus</u>	0.20	0.60
Cinéraire maritime	<u>Senecio cineraria</u>	0.60	0.60
Germandrée en arbre	<u>Teucrium fruticans</u>	1.20	1.00



Dictame batard



Euphorbe



Cinéraire



Germandrée



Miscanthus